



Stage d'apprentissage ciblé (STAC)

Guide pour DLP-CLC

Département de médecine de famille
et de médecine d'urgence
Faculté de médecine

Université 
de Montréal

Programme de résidence en médecine de famille

GUIDE À L'INTENTION DES DLP ET CLC

TABLE DES MATIÈRES

Stage d'apprentissage ciblé (STAC)

<u>Mesures de soutien</u>	3
<u>Stage d'apprentissage ciblé</u>	4
<u>Stage d'apprentissage ciblé, avec probation</u>	6
<u>Organisation du stage d'apprentissage ciblé</u>	8

Annexes

<u>Plan du stage d'apprentissage ciblé (STAC)</u>	10
<u>Plan du stage d'apprentissage ciblé (STAC), avec probation</u>	17
<u>Fiche de rétroaction FOR STAC</u>	20
<u>Fiche d'évaluation du STAC (MFAAC1)</u>	21
<u>Fiche d'évaluation du STAC, avec probation (MFAAC2)</u>	23
<u>Accompagnement étudiant</u>	25

STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC)

Adopté au Comité de programme : 23 septembre 2021

MESURES DE SOUTIEN

Trois (3) mesures de soutien sont offertes aux résidents en difficulté :

1. Plan de soutien à la réussite dans le cas de difficultés mineures ou passagères
2. **Stage d'apprentissage ciblé**, dans le cas de **difficultés importantes**, mais **potentiellement remédiables**
3. **Stage d'apprentissage ciblé, avec probation**, dans le **cas de difficultés sérieuses et/ou persistantes**

Qui détermine la mesure :

Le directeur des affaires étudiantes/directeur du programme en consultation avec le résident et recommandation du Comité de compétence (CC).

STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC)

Code de stage MedSIS: MFAAC1

Difficultés importantes mais remédiabiles telles que mises en évidence par :

- i. Évaluation avec mention *Inférieur aux attentes* (IA) ou *Échec* pour un résident qui a réalisé moins que le temps maximum autorisé en stage *d'apprentissage ciblé* au cours de la même année de formation.
- ii. Une recommandation du Comité de compétence (CC) avec documentation justificative appropriée, suite à l'examen du rendement ou du progrès global dans le programme en fonction des objectifs du programme et des compétences que le résident a acquises. Cette recommandation peut être faite précocement en début de résidence si le niveau d'autonomie attendu est jugé nettement inférieur et/ ou les difficultés sont jugées importantes, et ce même avant une première évaluation défavorable.

Le résident sera placé en période de stage d'apprentissage ciblé. Il doit rencontrer le directeur aux affaires étudiantes ou le directeur du programme (DP), avec le directeur local de programme (DLP) ou un représentant désigné, afin de discuter des détails du plan. Le stage doit débuter dès que possible.

Plan du stage d'apprentissage ciblé (STAC):

Le plan est préparé par le Comité local de compétence (CLC), avec approbation du Comité de compétence (CC).

Le résident peut accepter ou non le plan de stage d'apprentissage ciblé qui lui est proposé.

Le stage d'apprentissage ciblé doit débuter dès que possible au terme du processus qui précède.

Durée du stage d'apprentissage ciblé:

De 2 à 6 périodes, pour un maximum de 6 périodes par année académique *.

* Un 2^e stage *d'apprentissage ciblé* peut être considéré lors de la 2^e année de résidence.

Structure du stage :

La structure du stage *d'apprentissage ciblé* comprendra les expériences d'apprentissage cliniques et autres qui sont requises pour répondre aux besoins pédagogiques du résident et lui permettre d'acquérir les compétences requises en fonction de son niveau de formation. Le plan doit être consigné par écrit et comporter :

- a) Le diagnostic pédagogique, c'est à dire les aspects du rendement qui nécessitent une attention particulière;
- b) Le plan pédagogique proposé, dont les expériences d'apprentissage, les mentors, les accompagnateurs modèles et/ou le plan de lectures;
- c) La durée précise du stage;
- d) Les objectifs du stage ainsi que les modalités d'évaluation tout au long du stage et à sa conclusion;

Le résident doit être consulté. Il reçoit une copie écrite et doit inscrire s'il est en accord ou non avec le plan formulé.

- Si le résident est d'accord avec le plan, il signifie son accord, signe le document et le stage peut alors débuter.
- S'il est en désaccord, il devra signer le document prévu à cet effet en indiquant son désaccord. Il devra continuer son cheminement et il sera soumis au processus d'évaluation usuel de la résidence. Les mesures de soutien usuelles lui seront proposées.

Suivi du stage :

Le directeur local de programme (DLP), le directeur des affaires étudiantes ou le directeur du programme (DP) ainsi que le résident doivent contribuer activement à l'évaluation du progrès du stage *d'apprentissage ciblé* en fonction des objectifs établis.

Ceci se traduira par des évaluations écrites qui devront être soumises au moins une fois par période au directeur des affaires étudiantes et au Comité de compétence (CC).

- Si le directeur local du programme (DLP) et le Comité local de compétence (CLC) estiment que le résident progresse bien, le stage peut se poursuivre tel que planifié.
- Si le directeur local du programme (DLP) et le Comité local de compétence (CLC) estiment que le résident ne progresse pas selon ce qui est attendu au niveau de l'évaluation des compétences, ils doivent en informer le Comité de compétence (CC) qui réévaluera la situation. Cette situation pourrait nécessiter de reconsidérer certains éléments du stage de même que prolonger sa durée. Si le résident est en désaccord avec les modifications apportées au stage *d'apprentissage ciblé*, il peut signifier son désaccord sur le formulaire prévu à cet effet. Dans ce cas, il devra continuer son cheminement et il sera soumis au processus d'évaluation usuel de la résidence. Des mesures de soutien lui seront proposées.

À la fin de la période de stage :

Au terme du stage, le Comité local de compétence (CLC) examinera les évaluations du résident afin de déterminer si les objectifs du stage ont été atteints et si le résident a acquis les compétences requises pour cette période de stage *d'apprentissage ciblé*. Le Comité de compétence (CC) prendra la décision finale.

- a) Si le Comité de compétence (CC) conclut que les objectifs ont été atteints et que le résident a démontré avoir acquis les compétences requises, il recommandera sa réintégration dans le programme au même niveau où il se trouvait le résident avant de commencer le stage *d'apprentissage ciblé*.
- b) Si le Comité de compétence (CC) conclut que les objectifs n'ont pas été atteints et que le résident ne démontre pas les compétences requises au terme de la période maximale de 6 mois, il recommandera que le résident soit tenu de suivre un stage *d'apprentissage ciblé*, avec probation.

Un congé de maladie pris durant le stage *d'apprentissage ciblé* peut en prolonger la durée. Toute autre demande de congé (vacances / congrès) durant le stage *d'apprentissage ciblé* doit être présentée au Comité local de compétence (CLC) qui statuera sur la nécessité d'une prolongation du stage.

STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ, AVEC PROBATION

Code de stage MedSIS: MFAAC2

Un résident qui connaît des difficultés académiques jugées sérieuses et/ou persistantes, telles que mises en évidence par :

- a) Ne pas avoir atteint les objectifs ou acquis les compétences requises après avoir effectué la durée maximale d'un stage *d'apprentissage ciblé* (6 périodes);
Ou
- b) Obtenir une mention *Inférieure aux attentes* ou *Échec* à un stage suite à la réalisation du maximum de périodes autorisées (6) d'un stage *d'apprentissage ciblé*;
Ou
- c) Une recommandation du Comité de compétence (CC) après examen du progrès global dans le programme en fonction des objectifs du programme et des compétences que le résident a acquises.

Sera placé en stage *d'apprentissage ciblé, avec probation*.

Qui prépare le plan du stage d'apprentissage ciblé, avec probation :

Le Comité de compétence (CC), conjointement avec le Comité local de compétence (CLC), préparera le plan de stage *d'apprentissage ciblé, avec probation*. Le résident doit rencontrer le directeur de programme (DP) ou directeur adjoint aux affaires étudiantes afin de discuter des détails du plan.

Durée et mise en place du stage :

La durée du stage *d'apprentissage ciblé, avec probation* est d'un maximum de 3 périodes.

Le plan du stage *d'apprentissage ciblé, avec probation* doit débuter dès que possible.

Structure du stage :

La structure du stage *d'apprentissage ciblé, avec probation* comprendra les expériences d'apprentissage cliniques et autres qui sont requises pour répondre aux besoins pédagogiques du résident et lui permettre d'acquérir les compétences requises en fonction de son niveau de formation. Ce plan doit être consigné par écrit et comporter;

- a) Le diagnostic pédagogique, c'est à dire les aspects du rendement qui nécessitent une attention particulière;
- b) Le plan pédagogique proposé, dont les expériences d'apprentissage, le mentorat, les accompagnateurs modèles et/ou un plan de lectures;
- c) La durée précise du stage;
- d) Les objectifs du stage ainsi que les modalités d'évaluation tout au long du stage et à sa conclusion.

Le résident doit être consulté. Il reçoit une copie écrite et doit inscrire s'il est en accord ou non avec le plan formulé.

- Si le résident est d'accord avec le plan, il signifie son accord, signe le document et le stage peut alors débuter.
- Si le résident est en désaccord, il devra signer le document prévu à cet effet en indiquant son désaccord. Le Comité de compétence (CC) considérera alors la possibilité d'une recommandation d'exclusion du programme.

Suivi du stage :

Le directeur local de programme (DLP), le directeur des affaires étudiantes ou le directeur du programme (DP) ainsi que le résident doivent contribuer activement à l'évaluation du progrès du stage *d'apprentissage ciblé avec probation* en fonction des objectifs établis.

Ceci se traduira par des évaluations écrites qui devront être soumises au moins une fois par période au directeur du programme (DP) et au Comité de compétence (CC).

- Si le directeur local du programme (DLP) et le Comité local de compétence (CLC) estiment que le résident progresse bien, le stage peut se poursuivre telle que planifié.
- Si le directeur local du programme (DLP) et le Comité local de compétence (CLC) estiment que le résident ne progresse pas selon ce qui est attendu au niveau de l'évaluation des compétences, ils doivent en informer le Comité de compétence (CC) qui réévaluera la situation. Cette situation pourrait nécessiter de reconSIDéRER certains éléments du stage de même que prolonger sa durée. Si le résident est en désaccord avec les modifications apportées au stage *d'apprentissage ciblé*, il peut signifier son désaccord sur le formulaire prévu à cet effet. Dans ce cas, le Comité de compétence (CC) considérera alors la possibilité d'une recommandation d'exclusion du programme.

À la fin de la période de stage :

Au terme du stage *d'apprentissage ciblé, avec probation*, le Comité local de compétence (CLC) examinera les évaluations du résident pour déterminer si les objectifs du stage ont été atteints et si le résident a acquis les compétences requises pour cette période de stage *d'apprentissage ciblé, avec probation*. Le Comité de compétence (CC) prendra la décision.

- a) Si le Comité de compétence (CC) conclut que les objectifs ont été atteints et que le résident a démontré avoir acquis les compétences requises, il recommandera sa réintégration dans le programme au même niveau où se trouvait le résident avant de commencer *d'apprentissage ciblé, avec probation*.
- b) Si le Comité de compétence (CC) conclut que les objectifs n'ont pas été atteints et que le résident ne démontre pas les compétences requises au terme de la période maximale de 3 mois, il recommandera l'exclusion du programme.

Un résident ne peut bénéficier que d'un seul stage *d'apprentissage ciblé, avec probation* durant sa formation.

Un congé de maladie pris durant le stage *d'apprentissage ciblé, avec probation* peut en prolonger la durée. Toute autre demande de congé (vacances / congrès) durant le stage *d'apprentissage ciblé* doit être présentée au Comité local de compétence (CLC) qui statuera sur la nécessité d'une prolongation du stage.

ORGANISATION DU STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC)

Contenu des activités cliniques d'un stage d'apprentissage ciblé (STAC)

Le contenu clinique du STAC est indépendant de l'exposition clinique obligatoire déterminé dans notre curriculum de 2 ans.

Les objectifs du plan du STAC modulent et orientent l'exposition clinique qui sera planifiée durant le stage.

Toutes les activités habituelles du stage avec les cliniques spécialisées de la CUMF et les activités intégrées peuvent être ciblées selon les objectifs du STAC. Les activités intégrées qui seront planifiées ne devront pas être comptabilisées dans les expositions minimums obligatoires du curriculum (par exemple : exposition pouponnière, hospitalisation).

Les balises (tableau des balises) établis par le programme concernant la cadence des patients (durée de rendez-vous) peuvent être modulées pour permettre les mesures de soutien. Celles-ci devraient être au minimum des balises attendues d'un étudiant de niveau externe en ce qui concerne la durée des rendez-vous et le nombre de patients par demi-journée. Il doit y avoir une progression dans le cadre de ces balises afin d'atteindre à la fin du STAC, le niveau qui s'approche du temps jalon du cheminement du résident. Le résident demeure responsable du suivi de sa clientèle et de ses tâches clinico-administratives tel que les laboratoires et résultats de ses patients ainsi que les courriels. De plus, les activités cliniques ~~de suivi~~ devraient représenter au moins les 2/3 de la semaine de travail.

Les mesures de soutien sont incluses dans l'horaire du stage. Le ratio résident\superviseur est déterminé selon les besoins d'accompagnement et vos ressources professorales. L'encadrement 1\1 n'est pas obligatoire.

Les objectifs, les mesures de soutien ainsi que les activités du stage sont déterminées par l'équipe d'enseignants-CLC en collaboration avec le résident. Donc ce n'est pas le résident qui détermine le contenu du STAC”

Gardes

L'exposition à la garde demeure un contexte d'apprentissage pertinent. Cependant, le résident n'est pas intégré à la liste de garde régulière.

L'exposition à la garde est à modular afin de répondre aux objectifs du stage.

La priorité est d'assurer la sécurité des patients et d'adapter l'encadrement selon le niveau NicDer du résident.respecter la garde si sur la liste de garde

Rétroaction

Compte rendu des activités quotidiennes, fiche FOR modifiée STAC (*voir annexe fiche FOR STAC*).

Évaluation formative

Bilan intermédiaire du plan du STAC à compléter et à faire parvenir au Comité de compétence central.

Bilan final du plan du STAC à compléter et à faire parvenir au Comité de compétence central.

Plan STAC

Le Comité local de compétence (CLC) et le directeur local de programme (DLP) déterminent les objectifs du STAC. Ils doivent prioriser les objectifs du STAC dans le but de remettre à niveau les plus grandes difficultés, en établissant des objectifs plus généraux avec des sous objectifs (*voir annexe plan STAC*).

Congés et validité du stage (vacances, congrès)

La validité du STAC est régie par le *Règlement des études médicales postdoctorales* et doit respecter les termes de la convention collective *FMRQ-MSSS* en vigueur.

 Si un résident refuse initialement un STAC et qu'aux périodes suivantes, il reçoit une évaluation avec mention « inférieur aux attentes » avec prolongation ou une mention « échec », le résident pourrait avoir de nouveau l'opportunité de bénéficier d'un STAC, mais ce dernier devra compléter la prolongation déterminée dans la décision du comité de compétence.

ANNEXE – PLAN DU STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC)

PLAN D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC)

Programme de résidence de médecine familiale

Faculté de médecine | Université de Montréal

CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Le/La Dr.e (résident.e) et la CUMF conviennent du plan d'apprentissage ciblé décrit dans les pages suivantes.

Par ce plan, la CUMF s'engage à mettre en place les mesures pédagogiques requises pour supporter le/la résident.e dans la correction des problèmes identifiés.

L'enseignant pivot de ce plan, rencontrera le/la résident.e à chaque (*préciser la fréquence*) pour discuter de ses progrès dans l'atteinte des objectifs du plan de soutien à la réussite.

Un bilan intermédiaire sera fait à la suite de chaque étape du plan pour statuer de l'atteinte de l'objectif avant de passer à l'étape suivante.

De son côté, le/la résident.e s'engage à collaborer au plan proposé en mettant tout en œuvre pour corriger les lacunes identifiées.

La période de soutien (STAC) à la réussite débutera le	
Un bilan final* sera écrit et communiqué au résident et au directeur local du programme le	

* Au besoin, le bilan final pourrait être décalé advenant une prolongation du plan nécessaire.

Une copie du plan de soutien à la réussite sera versée au dossier pédagogique du résident à la direction du programme.

***Cette mesure d'accompagnement pédagogique est un plan de soutien à la réussite et n'a pas à être déclarée au Collège des Médecins du Québec lors de votre demande de permis de début de pratique.**

SECTION 1 : DIAGNOSTIC PÉDAGOGIQUE

A. Les difficultés suivantes ont été identifiées :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Observations – Illustrations

-

B. Les diagnostics pédagogiques suivants expliquent les difficultés observées :

Donner une indication de la sévérité des difficultés (impact mineur ou majeur sur le fonctionnement / NiCDeR, actuel):

Diagnostics pédagogiques	Impact (précisez)

C. Intentions (objectifs) du soutien à la réussite de stage d'apprentissage ciblé (STAC)

La et la CUMF conviennent de travailler à atteindre les objectifs suivants :

-
-
-
-
-

SECTION 2 : MESURES DE SOUTIEN

ÉTAPE 1 (1 à 2 périodes)

Début :		Fin :	
Difficultés qui seront adressées :			
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

Mesures de soutien

Le/La Dr.e (résident.e) et la CUMF conviennent de mettre en place les mesures pédagogiques suivantes pour chaque problème identifié :

Avec son enseignant pivot

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Lors de rencontres particulières avec certains membres de l'équipe d'enseignants

Date / heure	Superviseur / Professionnel	Sujet(s) Abordé(s)	Types d'activités

Lors de ses supervisions quotidiennes

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Mesures organisationnelles

- 1.
- 2.
- 3.

Au niveau personnel

1.
2.

Au niveau professionnel

1.



**Pour passer à l'étape 2,
la majorité des objectifs doit être rendue « conforme ».**

ÉTAPE 2 (1 à 2 périodes)

Début :		Fin :	
Difficultés qui seront adressées ou prolongées, si nécessaire :			
1.			
2.			

Mesures de soutien

Le/La Dr.e (résident.e) et la CUMF conviennent de mettre en place les mesures pédagogiques suivantes pour chaque problème identifié :

Avec son enseignant pivot

1.
2.
3.

Lors de rencontres particulières avec certains membres de l'équipe d'enseignants

Date / heure	Superviseur / Professionnel	Sujet(s) Abordé(s)	Types d'activités

Lors de ses supervisions quotidiennes

1.
2.

De façon personnelle

1.

Au niveau professionnel
1.

- J'ai lu, je comprends la nature et la structure du plan de soutien à la réussite qui m'est proposée et je m'engage à y collaborer.

Signatures :

Résident _____ Date _____

Enseignant pivot _____ Date _____

Directeur du programme _____ Date _____

SECTION 3 : RÉSULTAT DE LA PREMIÈRE ÉTAPE DE SOUTIEN

BILAN INTERMÉDIAIRE	
Résident	
Date du bilan intermédiaire	

Objectifs / Difficultés	Corrigés	Partiellement corrigés	Non-corrigés	Non débutés
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Commentaires généraux

BILAN INTERMÉDIAIRE #2 (si nécessaire)	
Résident	
Date du bilan intermédiaire	

Objectifs / Difficultés	<i>Corrigés</i>	<i>Partiellement corrigés</i>	<i>Non-corrigés</i>	<i>Non débutés</i>
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Commentaires généraux

--

SECTION 4 – BILAN FINAL

BILAN FINAL	
Résident	
Date du bilan final	

Objectifs / Difficultés	<i>Corrigés</i>	<i>Partiellement corrigés</i>	<i>Non-corrigés</i>
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

Commentaires généraux

ANNEXE – PLAN DU STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC), AVEC PROBATION



Faculté de médecine

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

PLAN DU STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC), AVEC PROBATION

CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Le _____ (résident), la CUMF _____ et le Comité Central de Compétence conviennent du plan d'apprentissage ciblé (STAC), avec probation décrit dans les pages suivantes.

La période de remédiation débutera le _____.

Un bilan final devra être communiqué par le directeur local de programme (DLP) au comité central de compétence (CC) et au résident à la fin de la période du stage d'apprentissage ciblé (STAC), avec probation.

Une copie de ce plan sera versée au dossier pédagogique du résident au Vice-décanat aux études médicales postdoctorales.

À l'intention du résident : Cette mesure doit être déclarée par le résident au Collège des Médecins du Québec lors de votre demande de permis de début de pratique.

SECTION I - DIAGNOSTIC PÉDAGOGIQUE

A. Les difficultés suivantes ont été identifiées :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

SECTION II – ATTENTES DU STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC), AVEC PROBATION

Le (résident) convient de corriger les objectifs suivants :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

SECTION III - MESURES DE SOUTIEN

Le (résident) convient de mettre en place les mesures pédagogiques suivantes pour remédier à ses problématiques :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

J'ai lu, je comprends la nature et la structure du plan du stage d'apprentissage ciblé (STAC), avec probation qui m'est proposée et je m'engage à y collaborer.

SIGNATURES

Résident

Date

Enseignant responsable de l'accompagnement pédagogique

Date

Directeur local du programme

Date

SECTION IV - RÉSULTAT DU PLAN DU STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC), AVEC PROBATION

BILAN | DATE :

Difficultés (Section I)	Corrigées	Partiellement corrigées	Non corrigées
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

Objectifs visés (Section II)	Dépasse les attentes	Conforme	Inférieur aux attentes
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

ANNEXE : FICHE DE RÉTROACTION FOR STAC

FICHE DE RÉTROACTION FOR STAC		
Résident		Date
Activités réalisées		
Objectifs de supervision		
Rétroactions		
Forces		
Prescription pédagogique		
Réflexion du résident		

Nom du superviseur		Nom du résident	
Signature du superviseur		Signature du résident	

ANNEXE : FICHE D'ÉVALUATION DU STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC) DANS MEDSIS

Code de stage MedSIS : MFAAC1



Faculté de médecine

Évaluation finale

Médecine familiale / Stage d'apprentissage ciblé (STAC)

1. Indiquez Oui - si vous êtes en mesure de compléter cette évaluation de stage ou indiquez Non si vous n'êtes pas en mesure de compléter ○ Oui ○ Non
cette évaluation ou qu'un formulaire hors réseau UdeM a été utilisé (dans ce dernier cas, veuillez mettre en pièce jointe)

1-Professionalisme

	Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
2. Se conduit selon les valeurs, règles et normes de la profession	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3. Manifeste respect et honnêteté dans ses rapports professionnels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
4. Fonde ses actions sur une démarche clinique éthique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
5. Assure le bien-être et la sécurité du patient	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

2-Plan du stage d'apprentissage ciblé

Veuillez préciser les objectifs du plan de stage d'apprentissage ciblé

1- Objectif :

L'objectif 1 du plan de stage d'apprentissage ciblé a été atteint

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

2- Objectif :

L'objectif 2 du plan de stage d'apprentissage ciblé a été atteint

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

3- Objectif :

L'objectif 3 du plan de stage d'apprentissage ciblé a été atteint

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

4- Objectif :

L'objectif 4 du plan de stage d'apprentissage ciblé a été atteint

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

5- Objectif :

L'objectif 5 du plan de stage d'apprentissage ciblé a été atteint

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

6- Objectif :

L'objectif 6 du plan de stage d'apprentissage ciblé a été atteint

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

7- Objectif :

L'objectif 7 du plan de stage d'apprentissage ciblé a été atteint

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

20. Nombre de jour(s) d'absence(s)

Commentaires:

Commentaires

Article 119 du code de déontologie du Collège des médecins du Québec : Le médecin doit signaler au Collège tout médecin, étudiant, résident ou moniteur en médecine ou toute personne autorisée à exercer la médecine qu'il croit inapte à l'exercice, incompetent, malhonnête ou ayant posé des actes en contravention des dispositions du Code des professions, de la Loi médicale ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci. Le médecin doit en outre chercher à venir en aide à un collègue présentant un problème de santé susceptible de porter atteinte à la qualité de son exercice. N.B. Dans les cas de manque à l'éthique, d'abus d'alcool, d'usage de drogues ou de problème de santé physique ou physique, vous êtes tenu d'adresser un rapport confidentiel au secrétaire du Collège des médecins du Québec, au vice-doyen aux études médicales postdoctorales, au directeur de programme et au directeur des services professionnels du centre hospitalier.

21. Points forts et améliorations souhaitées:

22. Commentaires additionnels:

23. Connaissance du français insuffisante



Étudiant rencontré

Non

Oui

Enregistrer Soumettre

Échelle des décisions STAC :

Résultat final

Décision de résultat final:^{*}

- Stage d'apprentissage ciblé atteinte des objectifs
- Stage d'apprentissage ciblé atteinte partielle des objectifs
- Stage d'apprentissage ciblé non atteinte des objectifs
- Invalide

Action à prendre:^{*}

- Sans prolongation
- Avec prolongation

Résultat final

Décision de résultat final:^{*}

- Stage d'apprentissage ciblé atteinte des objectifs
- Stage d'apprentissage ciblé atteinte partielle des objectifs
- Stage d'apprentissage ciblé non atteinte des objectifs
- Invalide

Commentaire:^{*}

ANNEXE : FICHE D'ÉVALUATION DU STAGE D'APPRENTISSAGE CIBLÉ, AVEC PROBATION DANS MEDSIS

Code de stage MedSIS : MFAAC2



Faculté de médecine

Évaluation finale

Médecine familiale / Stage d'apprentissage ciblé (STAC), avec probation

1. Indiquez Oui - si vous êtes en mesure de compléter cette évaluation de stage ou indiquez Non si vous n'êtes pas en mesure de compléter Oui Non
cette évaluation ou qu'un formulaire hors réseau UdeM a été utilisé (dans ce dernier cas, veuillez mettre en pièce jointe)

1-Professionalisme

2. Se conduit selon les valeurs, règles et normes de la profession
3. Manifeste respect et honnêteté dans ses rapports professionnels
4. Fonde ses actions sur une démarche clinique éthique
5. Assure le bien-être et la sécurité du patient

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

2-Plan du stage d'apprentissage ciblé, avec probation

Veuillez préciser les objectifs du plan de stage d'apprentissage ciblé, avec probation

1- Objectif :

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

L'objectif 1 du plan de stage d'apprentissage ciblé, avec probation a été atteint

2- Objectif :

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

L'objectif 2 du plan de stage d'apprentissage ciblé, avec probation a été atteint

3- Objectif :

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

L'objectif 3 du plan de stage d'apprentissage ciblé, avec probation a été atteint

4- Objectif :

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

L'objectif 4 du plan de stage d'apprentissage ciblé, avec probation a été atteint

5- Objectif :

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

L'objectif 5 du plan de stage d'apprentissage ciblé, avec probation a été atteint

6- Objectif :

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

L'objectif 6 du plan de stage d'apprentissage ciblé, avec probation a été atteint

7- Objectif :

Conforme 1	Inférieur 2	Commentaires
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

L'objectif 7 du plan de stage d'apprentissage ciblé, avec probation a été atteint

20. Nombre de jour(s) d'absence(s)

Commentaires:

Commentaires

Article 119 du code de déontologie du Collège des médecins du Québec : Le médecin doit signaler au Collège tout médecin, étudiant, résident ou moniteur en médecine ou toute personne autorisée à exercer la médecine qu'il croit inapte à l'exercice, incompetent, malhonnête ou ayant posé des actes en contravention des dispositions du Code des professions, de la Loi médicale ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci. Le médecin doit en outre chercher à venir en aide à un collègue présentant un problème de santé susceptible de porter atteinte à la qualité de son exercice. N.B. Dans les cas de manque à l'éthique, d'abus d'alcool, d'usage de drogues ou de problème de santé physique ou psychique, vous êtes tenu d'adresser un rapport confidentiel au secrétaire du Collège des médecins du Québec, au vice-doyen aux études médicales postdoctorales, au directeur de programme et au directeur des services professionnels du centre hospitalier.

21. Points forts et améliorations souhaitées:

22. Commentaires additionnels:

23. Connaissance du français insuffisante



Non

Oui

Étudiant rencontré

Enregistrer Soumettre

Échelle des décisions STAC avec probation:

Résultat final

Décision du résultat final : *

- Stage d'apprentissage ciblé avec probation succès
- Stage d'apprentissage ciblé avec probation échec
- Invalide

ANNEXE : ACCOMPAGNEMENT ÉTUDIANT

QUE SIGNIFIE UN PLAN DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE OU UN PLAN D'APPRENTISSAGE CIBLÉ (STAC) POUR MA FORMATION ?

Les plans de soutien à la réussite et les plans d'apprentissage ciblé font partie d'un ensemble de ressources mises à la disposition des programmes pour aider les résidents à rester sur la voie de la réussite lorsque le curriculum habituel ne suffit pas.

En tant qu'apprenant, être impliqué dans un tel plan peut parfois être perçu comme un premier échec dans sa carrière universitaire et engendré un lot d'émotions ainsi que des remises en question. Pourtant, avec l'évolution vers une approche par compétences, nous reconnaissions qu'il existe différents chemins pour atteindre un même objectif : devenir un excellent médecin. L'élément clé à retenir est que la grande majorité de ces plans mènent au succès. Leur objectif est d'identifier et de corriger rapidement les difficultés afin que vous puissiez retrouver votre courbe d'apprentissage et atteindre le niveau de compétence attendu.

Ces plans sont aussi beaucoup plus courants qu'on ne le pense. Ils peuvent concerner aussi bien des résidents juniors que séniors, quel que soit le programme, l'année de résidence ou le domaine nécessitant une amélioration. Il y a plus d'une trentaine de plan mise en place chaque année dans les CUMFs. Donc, vous n'êtes pas seul. De plus, le taux de réussite de ces plans est élevé ce qui en fait une mesure d'aide à la réussite efficace. Une fois le plan complété, il n'y a pas de marque indélébile associée à votre parcours : de nombreux résidents ayant suivi un plan de soutien deviennent par la suite des collègues d'exception.

Il n'existe pas de modèle unique de plan, et cela est intentionnel. Chaque plan est élaboré en concertation avec le résident afin d'identifier les ressources les plus adaptées à ses besoins. Ils peuvent prendre différentes formes et s'appuyer sur divers outils pour aider à surmonter un enjeu de compétence et retrouver une trajectoire optimale. Certains peuvent impliquer un prolongement de la formation, d'autres font appel à des ressources externes, comme un accompagnement professionnel ou un soutien en matière de stratégies d'apprentissage.

Tout au long du processus, les progrès du résident sont suivis pour évaluer l'efficacité du plan et, si nécessaire, l'ajuster. Si les avancées sont plus lentes que prévu, le plan peut être prolongé ou renouvelé en fonction des besoins.

ACCÈS AUX RESSOURCES ET AU SOUTIEN

Le **Bureau d'aide Point de repère** se veut un lieu d'accueil et d'échange pour tous les étudiants et étudiantes de la Faculté de médecine. Ensemble, nous veillons à favoriser votre santé, votre bien-être, votre équilibre et votre réussite.

Ainsi, les membres du Bureau offrent quotidiennement du soutien en plus d'organiser des activités et des ateliers adaptés à la réalité étudiante.

L'équipe offre un **accompagnement individualisé** pour les résident.es ayant un plan de soutien à la réussite/ STAC qui peut être d'ordre psychosocial, soutien à l'apprentissage et carrière et ce, dans un espace confidentiel, sécuritaire et gratuit.

Pour prendre rendez-vous avec un.e membre de l'équipe:

Soutien psychosocial : [Prendre un rendez-vous](#)

Soutien à l'apprentissage : [Prendre un rendez-vous](#)

Si les plages offertes ne coïncident pas avec vos disponibilités, n'hésitez à nous [écrire](#) et nous pourrons s'arrimer à votre horaire.

L'équipe du Bureau d'aide Point de repère a créé un **espace d'apprentissage numérique** qui regroupe au même endroit certaines **ressources et outils** développés par nos conseillères au soutien psychosocial et aux apprentissages.(bottin de ressource, apprivoiser son stress, halte à la procrastination, jumelage KORSA, Balado, etc.)

Cours : Bureau d'aide - Point de repère | StudiUM

Le **programme personnalisé de mieux-être** vise à vous outiller pour améliorer votre mieux-être en agissant de manière préventive, en vous permettant de reconnaître les facteurs qui affectent positivement ou négativement votre mieux-être, et en vous procurant des outils pour l'améliorer ainsi que de développer votre résilience.

Cours : Programme personnalisé de mieux-être | StudiUM

Autres ressources disponibles

- [Association des Médecins Résident.e.s de Montréal | AMRM](#)
 - [Guide bien-être du résident](#)
 - [Résidents sentinelles](#)
- [Fédération des médecins résident du Québec | FMRQ: Soutien au bien-être - FMRQ](#)
- [Programme d'Aide aux Médecins du Québec | PAMQ](#): 1-800-387-4166 / 514-397-0888 / info@pamq.org

Références

- Politique de soutien à la réussite
- Politique pour les demandes d'accommodement pour les résidents en situation d'handicap

Le MIEUX-ÊTRE des résidents en médecine de famille

Faculté de médecine
Département de médecine de famille
et de médecine d'urgence

Université de Montréal et du monde.



Bureau d'aide Point de
repère de la Faculté de
médecine

Difficultés
psychologiques

Difficultés
pédagogiques

Intégration
des résidents
étrangers
(DHCEU)

Choix de
carrière



DLP
Direction du
programme



Bureau du respect de
la personne de
l'UdeM

Inconduites
et violences
sexuelles

Incivilité et
Harcèlement

Discrimination
et racisme

BOUTON
ROUGE



DLP
Direction du
programme



Centre de santé
et de consultation
psychologique de l'UdeM

Urgences
médicales

Consultations
individuelles

Ateliers

Psycho-
thérapies



Bureau de soutien aux
personnes étudiantes en
situation de handicap

Accommodements

Accompagnement



Méditation
ludique



Programme d'aide aux
médecins du Québec

Accompagnement

Problèmes de
consommation

Santé
mentale



Injustice
de la part de
l'UdeM

Discrimination
de la part de
l'UdeM



Le guide
bien-être du
résident

Consulter le guide

Mise à jour: 2025.04.25